

Assemblée générale extraordinaire des Randonneurs du Saintois
28 août 2020 au terrain hippique de Saxon Sion

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le quorum, 45 présents et 16 pouvoirs, étant atteint, l'Assemblée Générale extraordinaire de l'association des Randonneurs du Saintois est ouverte.

Adhésion à la Fédération du Club Vosgien

Il est brièvement rappelé que compte tenu des règles sanitaires liées à la pandémie, les adhérents ont reçu un long courrier explicatif début juillet et ont pu durant l'été poser toute question utile, ceci afin d'éviter un rassemblement trop long, dans le respect des règles barrière.

Il est demandé de se prononcer sur l'adhésion à la Fédération du Club Vosgien. Cette mention sera portée aux statuts sans pour autant les modifier sur le fond.

Avant de passer au vote il est répondu à une question concernant le club de Charmes qui a annoncé par écrit cesser toute collaboration avec notre association. La question porte sur le fait que dorénavant nous devons faire des randonnées affichées comme « randonnées communes » et non plus des randonnées organisées par l'un ou l'autre club, pour des raisons d'assurance. Ainsi chaque club restera responsable de ses adhérents en cas d'incident ou accident. Le club de Charmes refuse cette proposition. Comme certains adhérents souhaitent continuer à marcher ensemble, Françoise Métrot est, à sa demande, mandatée pour rencontrer le club de Charmes et trouver une solution.

Il est procédé au vote

Pour l'adhésion au Club Vosgien : 50 ; Contre : 11

La séance est levée.

La Présidente

Marie-Paule DESWARTE